



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16

Paris, le 20 décembre 2004

A DIFFUSER

L'ACTION PAYÉE !

Le Directeur Général vient d'annoncer la suspension **des mutations d'office dans les CSI pour 2005 !**

Il entend ainsi donner du temps à la discussion sur les conditions financières de sortie. Le SNUI refuse qu'un agent perde un seul Euro du fait d'une réorganisation de service ou d'une mutation d'office.

Après la très forte mobilisation du 13 décembre, (80% de grévistes) l'action a payé :

- 1) pas de départs forcés des CSI en 2004 suite au premier report d'un an du protocole Brouzes (Assises des CSI et pétition)
- 2) pas de départs forcés des CSI en 2005 (grève du 13/12/2004)
- 3) ouverture d'une discussion sur les conditions financières de sortie (grâce à l'annonce de grève en décembre)
- 4) et toujours le maintien de tous les sites suite au préalable posé par le SNUI (Groupe de Travail du 19 novembre 2004)

L'administration reconnaît, de fait, les incohérences dans sa communication vers les agents. Le SNUI se félicite de ces avancées pour les agents des services informatiques.

Le SNUI a réclamé que la DG ne prélève pas les jours de grève. Après les bonnes décisions d'aujourd'hui, il est nécessaire de rétablir complètement la confiance en donnant ce gage de bonne volonté.

De nouvelles discussions globales sur l'avenir des services informatiques sont prévues en début d'année prochaine. Le SNUI continuera de réclamer :

- des **missions** nouvelles pour que la DGI conserve la maîtrise de l'informatique fiscale et foncière ;
- le maintien de tous les **sites** ;
- des garanties pour les **agents** et des droits nouveaux en matière d'affectation, de rémunération, et de conditions de travail.

L'arrivée de Copernic et les tâches nouvelles liées à la dématérialisation (scannage, gravage de CDROM, etc ...) nécessitent des emplois et du temps pour la formation professionnelle. Ces nouvelles compétences doivent se traduire par le vaste plan de qualification que le SNUI revendique pour l'ensemble des agents de la DGI.